

## Rapport sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

### Version traduite

Husqvarna Canada Corp.  
Husqvarna Water Corp.

La Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») exige que certaines entreprises déclarent les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé par elles ou dans leurs chaînes d'approvisionnement. Ce rapport porte sur l'exercice financier clos le 31 décembre 2025 et décrit les activités de Husqvarna Canada Corp. et Husqvarna Water Corp. pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans nos entreprises et nos chaînes d'approvisionnement.

Les entités de déclaration relevant de ce rapport sont conjointement désignées sous le nom de « entités de déclaration ».

Les entités de déclaration sont des filiales détenues à 100 % par Husqvarna AB, la société mère ultime du groupe Husqvarna. Au Groupe Husqvarna, nous reconnaissons que l'esclavage peut prendre de nombreuses formes. Cela peut inclure l'esclavage, la servitude, la traite des êtres humains, le mariage forcé, le travail forcé, l'esclavage par dettes, le travail des enfants et le recrutement trompeur pour la main-d'œuvre ou les services. Le groupe Husqvarna s'engage pleinement à fonctionner de manière responsable, à établir et à respecter les normes éthiques les plus élevées dans tout notre groupe. Nous nous engageons à éradiquer toutes les formes d'esclavage et à garantir que tous les travailleurs bénéficient de conditions de travail décentes et d'opportunités de croissance économique personnelle, tant au sein de notre entreprise que de notre chaîne d'approvisionnement. Le groupe Husqvarna s'engage également dans les principes du Pacte mondial des Nations Unies, qui vise à aligner les entreprises sur les droits de la personne, le travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption, et participe à l'Initiative du Pacte mondial des Nations Unies depuis 2013.

Le rapport comprend les activités à l'échelle du groupe auxquelles participent les entités signalantes, sauf indication contraire.

## Structure, activités et chaîne d'approvisionnement

### Structure et activités

Les entités déclarantes sont des filiales à 100 % détenues par Husqvarna AB, la société mère ultime du groupe Husqvarna, dont le siège social se trouve à Jönköping, en Suède. Fondé en 1689, le groupe Husqvarna est un leader mondial dans les produits d'énergie extérieure, les solutions d'arrosage, l'entretien autonome des pelouses et les équipements de construction légers. Opérant principalement sous les marques mondiales Husqvarna et Gardena, les produits et solutions rejoignent les consommateurs et les utilisateurs professionnels par l'entremise des ventes directes, des concessionnaires, des détaillants et du commerce électronique dans plus de 100 pays. Le Groupe offre une gamme de produits large et diverse, incluant des tondeuses à gazon robotisées, des tronçonneuses, des tondeuses, des tondeuses à gazon autoportées, des outils manuels, des solutions d'arrosage, une gestion intelligente de l'eau et des équipements de construction légers. De plus, le Groupe propose une offre complète de marché secondaire et de solutions pour l'ensemble de sa gamme.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Web du Groupe Husqvarna à <https://husqvarnagroup.com> et le rapport annuel du Groupe Husqvarna pour 2025 à <https://www.husqvarnagroup.com/sites/husqvarna/files/pr/202603249629-1.pdf>.

*Husqvarna Canada Corp.*, située en Ontario, au Canada, est active dans l'importation, la vente et la distribution de produits forestiers, de parcs et de jardins professionnels au Canada par l'entremise de sa division Forêts et jardins, ainsi que dans l'importation, la fabrication, la vente et la distribution d'équipements de construction légers et d'outils à diamants au Canada par l'entremise de sa division construction. En 2025, Husqvarna Canada Corp. comptait en moyenne environ 50 employés, tous situés au Canada. De plus, Husqvarna Canada Corp. contrôle directement Gardena Canada Ltd., située à Brampton, au Canada. Gardena Canada Ltd. est active dans l'importation et la vente de produits de soins de jardinage pour des clients résidentiels.

*Husqvarna Water Corp.* Situé à North Salt Lake, en Utah, aux États-Unis, il est un fabricant et fournisseur de produits d'irrigation pour les marchés résidentiel et commercial et est en activité depuis 1986. Il distribue plus de 2 000 produits dans 40 pays sur cinq continents. En 2025, Husqvarna Water Corp. comptait en moyenne 250 employés, principalement situés à North Salt Lake, à l'exception de quelques vendeurs situés dans d'autres États et au Canada.

*Avertissement : Ce document est une traduction d'un document original rédigé en anglais. L'original signé est disponible sur le site Web anglophone correspondant de Husqvarna Canada Corp. En cas d'ambiguïté ou de divergence, la version originale du rapport, en anglais, prévaut.*

## Chaînes d'approvisionnement

La chaîne d'approvisionnement de Husqvarna Canada Corp. fonctionne principalement par d'autres entités du groupe Husqvarna. Le groupe Husqvarna est une organisation manufacturière mondiale, s'appuyant sur un vaste réseau de fournisseurs tiers répartis à l'échelle mondiale.

En plus d'avoir sa propre production, *Husqvarna Water Corp.* s'approvisionne en matières premières, composants et produits d'équipement d'origine, principalement auprès de fournisseurs aux États-Unis et en Asie. De plus, une petite partie des achats provient d'autres entités du groupe Husqvarna.

## Politiques et processus de diligence raisonnable

### Politiques

Le Code de conduite du [Groupe Husqvarna](#) définit l'engagement mondial du Groupe envers l'équité en matière d'emploi, l'inclusion et l'intégrité dans la gestion de la main-d'œuvre. Il s'applique à l'ensemble des opérations du Groupe Husqvarna et assure le respect des lois et politiques internes sur l'équité de l'emploi, la diversité, ainsi que la santé et la sécurité. Le Code interdit le travail forcé et des enfants, la traite des êtres humains et le harcèlement, conformément au Pacte mondial des Nations Unies, à la Déclaration de l'OIT et aux Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales. De plus, le [Code d'éthique commerciale des fournisseurs](#), s'appuyant sur le Code de conduite global du Groupe Husqvarna, définit les attentes du Groupe envers les fournisseurs dans des domaines tels que les pratiques éthiques, la conformité juridique, les droits de la personne et la responsabilité environnementale. Les fournisseurs doivent se conformer aux règlements interdisant la corruption, le travail forcé et le travail des enfants, tout en respectant des normes de conditions d'emploi équitables, d'efficacité des ressources, de minéraux de conflit et de santé et sécurité au travail. Pour assurer la conformité, le groupe Husqvarna utilise des outils de filtrage pour évaluer et surveiller les fournisseurs et autres tiers avec lesquels il fait affaire. La mise en œuvre des codes relève de la responsabilité du conseiller juridique général, vice-président exécutif aux affaires juridiques.

Les attentes auxquelles les fournisseurs doivent s'accorder sont disponibles à <https://purchasing.husqvarnagroup.com/documentation#p32>.

Les politiques du Groupe pour les lanceurs d'alerte, tant à l'échelle du Groupe qu'à l'échelle de l'UE, garantissent que les employés et les parties prenantes, y compris les travailleurs de la chaîne de valeur, peuvent signaler de manière confidentielle et sécurisée des préoccupations liées à une faute, également de manière anonyme. Les politiques garantissent une protection contre les représailles pour ceux qui émettent un signalement de bonne foi et soulignent l'importance de soulever tout cas de représailles ultérieures. Les signalements peuvent être soumis par plusieurs canaux, y compris une plateforme hébergée par un tiers offrant un support multilingue.

### Processus de diligence raisonnable

#### Husqvarna Canada Corp.

Le Groupe Husqvarna applique les considérations de durabilité à travers ses processus d'achat, en adoptant une approche axée sur le risque pour engager les fournisseurs à haut risque identifiés selon leur emplacement opérationnel, leur profil opérationnel et leur importance dans les dépenses d'achat du Groupe. Cependant, les critères de durabilité ne sont pas encore intégrés dans le processus de sélection des fournisseurs.

Le Groupe suit le nombre de fournisseurs complétant des évaluations comme une mesure clé. En 2025, 96 fournisseurs à haut risque ont complété l'évaluation EcoVadis, contre 116 en 2024. Les fournisseurs recevant de faibles scores EcoVadis ou des résultats négatifs lors des audits sur place doivent mettre en place des mesures correctives et subir une réévaluation. Pour les fournisseurs fournissant les matériaux utilisés dans la fabrication de nos produits, des plans d'action corrective sont proposés dans les zones où la performance est inférieure aux attentes, selon le score global EcoVadis du fournisseur.

La portée de la diligence raisonnable a été élargie au cours de l'année pour inclure l'approvisionnement en TI, couvrant le matériel, les logiciels et les fournisseurs de services. En 2025, 112 fournisseurs de technologies de l'information ont été sollicités pour compléter l'Indice de durabilité technologique (TSI), un outil d'autoévaluation conçu pour le secteur des TI. La TSI évalue les politiques en matière de santé et sécurité, les mécanismes de réclamation et la vérification diligente des fournisseurs afin d'assurer le respect de la législation sur les droits de la personne, y compris la prévention du travail des enfants. Comme il s'agissait de la première année de mise en œuvre, l'approche a été testée pour évaluer son efficacité, et des actions de suivi spécifiques seront définies en fonction des résultats du projet pilote.

Les impacts négatifs des matériaux identifiés sur les travailleurs de la chaîne de valeur (voir ci-dessous) concernent l'approvisionnement des minéraux utilisés dans les produits électroniques et les batteries. Le programme de diligence raisonnable du groupe Husqvarna sur les minéraux de conflit dépasse les fournisseurs directs afin de réduire le risque de contribution à des pratiques nuisibles. En 2025, le champ d'action a été élargi aux trois divisions et étendu aux fournisseurs de matériel informatique. Les rapports suivent le modèle de la Responsible Minerals Initiative (RMI), et la diligence

*Avertissement : Ce document est une traduction d'un document original rédigé en anglais. L'original signé est disponible sur le site Web anglophone correspondant de Husqvarna Canada Corp. En cas d'ambiguïté ou de divergence, la version originale du rapport, en anglais, prévaut.*

raisonnable couvre maintenant des minéraux tels que l'étain, le tungstène, le tantale, l'or (3TG), le cobalt, le mica, le nickel, le lithium, le cuivre et le graphite.

### Husqvarna Water Corp.

Husqvarna Water Corp. suit un processus strict de qualification des fournisseurs pour tous, incluant des évaluations initiales des processus de responsabilité sociale des fournisseurs. Les principaux fournisseurs font l'objet de réaudits annuels. De plus, certains fournisseurs font l'objet d'audits de tiers.

### **Mécanisme de réclamation**

Le Groupe Husqvarna maintient des mécanismes clairs et accessibles pour identifier, signaler et enquêter sur d'éventuelles inconduites ou violations de son Code de conduite et de ses politiques internes. Les employés, dirigeants, administrateurs et partenaires d'affaires peuvent signaler leurs préoccupations par l'entremise des gestionnaires, des ressources humaines, d'un courriel dédié à la conformité ou de la ligne d'alerte des lanceurs d'alerte hébergée par un tiers, qui prend en charge les rapports multilingues et, lorsque c'est permis, anonymes partout dans le monde. Les rapports sont traités de manière confidentielle par le conseiller juridique du groupe et le directeur de la conformité, avec des canaux locaux disponibles en vertu de la directive européenne sur les lanceurs d'alerte. Tous les rapporteurs de bonne foi sont protégés contre les représailles, et le Comité d'audit du Conseil reçoit régulièrement des mises à jour sur les cas et les résultats signalés afin d'assurer une surveillance efficace.

### **Clauses contractuelles**

Les modèles de contrats du groupe Husqvarna, tels que les [conditions générales pour l'approvisionnement direct et indirect en matériaux](#), l'Accord général de service, entre autres, incluent des dispositions sur les minéraux de conflit, l'esclavage moderne, le code de conduite, les droits d'audit et les évaluations de durabilité basées sur les risques du groupe Husqvarna.

### **Risques liés au travail forcé et au travail des enfants**

Les impacts négatifs matériels identifiés sur les travailleurs de la chaîne de valeur concernent l'approvisionnement en minéraux utilisés dans l'électronique et les produits de batterie. Ceux-ci incluent :

- Travail des enfants : L'approvisionnement dans des régions géographiques ou des industries où le travail des enfants persiste contribue à la poursuite de telles pratiques, notamment en ce qui concerne les minéraux essentiels à la transition vers une économie à faible émission de carbone.
- Travail forcé : S'approvisionner dans des régions ou auprès d'industries où le travail forcé demeure répandu pourrait involontairement perpétuer ces pratiques, notamment dans l'approvisionnement en minéraux essentiels à la transition vers un modèle bas carbone.
- Heures de travail excessives : Les travailleurs de la chaîne de valeur, particulièrement dans certaines régions, pour certaines industries ou pour certains produits de base, sont exposés à des heures de travail excessives, ce qui entraîne des violations de leurs droits de travail, y compris le droit à des heures raisonnables et à des périodes de repos adéquates.
- Santé et sécurité : S'approvisionner dans des régions où les normes de santé et sécurité sont faibles entraîne des blessures et des maladies, et porte atteinte aux droits des travailleurs et à la sécurité de l'emploi.

Veuillez consulter ci-dessus la section Processus de diligence raisonnable pour expliquer comment ces impacts sont traités.

### **Remédiation de la perte de revenus**

Non applicable

### **Formation**

Le programme de formation à la conduite d'affaires du groupe Husqvarna est complet et conçu pour s'assurer que tous les employés comprennent et respectent les normes éthiques et de conformité du groupe. La formation est dispensée à travers un mélange d'apprentissage en ligne et de sessions en direct couvrant le Code de conduite, les politiques de conformité et des sujets spécifiques à chaque fonction. En 2025, des directeurs et des spécialistes sélectionnés en approvisionnement durable ont suivi une formation ciblée en affaires et droits de la personne.

### **Évaluation de l'efficacité**

Le Groupe surveille l'efficacité de ses politiques et de ses actions comme décrit dans les sections précédentes.

\*\*\*

*La page de signature suit.*

*Avertissement : Ce document est une traduction d'un document original rédigé en anglais. L'original signé est disponible sur le site Web anglophone correspondant de Husqvarna Canada Corp. En cas d'ambiguïté ou de divergence, la version originale du rapport, en anglais, prévaut.*

## **Approbation et attestation**

Conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et ses directives en vigueur, et uniquement pour la conformité à cette loi, ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Husqvarna Canada Corp. et Husqvarna Water Corp.

*Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et ayant fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards matériels aux fins de la Loi, pour l'année de rapport mentionnée ci-dessus.*

**Husqvarna Canada Corp.**

**Husqvarna Water Corp.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Chris Noeth**

Directeur

Date : \_\_\_\_\_

Je suis dûment autorisé à engager Husqvarna Canada Corp.

**Jared Jones**

Trésor

Date : \_\_\_\_\_

Je suis dûment autorisé à engager Husqvarna Water Corp.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Nate Walker**

Conseiller juridique général (Amérique du Nord)

Date : \_\_\_\_\_

Je suis dûment autorisé à engager Husqvarna Canada Corp.

**Gregory Butters**

Secrétaire

Date : \_\_\_\_\_

Je suis dûment autorisé à engager Husqvarna Water Corp.